

Patrimoine suisse entre architecture et culture : plate-forme de réflexion

Autor(en): **Schläppi, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **100 (2005)**

Heft 1: **100 Jahre ans anni ons : 1905-2005**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

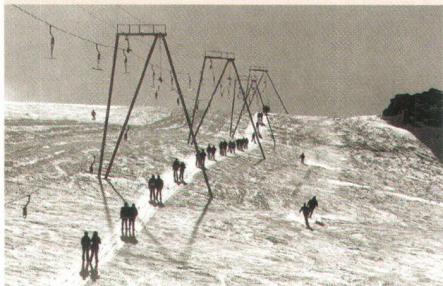
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HIER

1945-1954: Entre protections du patrimoine et de la nature

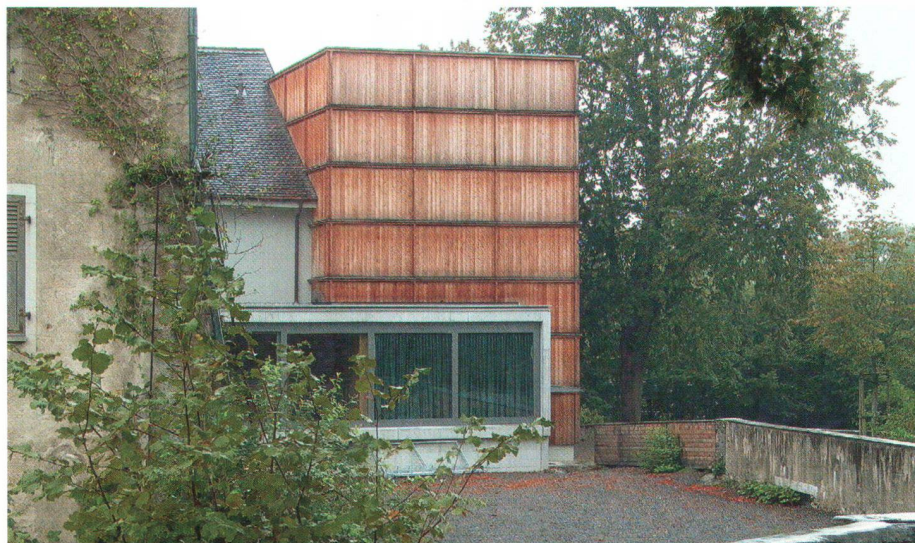
En collaboration avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, Patrimoine suisse procède pour la première fois en 1946 à la vente d'Écus d'or en chocolat, dont le produit est destiné à la protection du lac de Sils. Cette action, à laquelle participent des élèves d'écoles de toute la Suisse, procure des ressources supplémentaires à Patrimoine suisse pour ses activités, et représente une nouvelle forme de relations publiques. Les écus emballés dans de la feuille alu dorée deviendront avec les années le symbole de la protection de la nature et du patrimoine national. C'est également en 1946 que le service de planification institué par la Confédération devient un service technique permanent de Patrimoine suisse. Le nombre de membres croît massivement à 8602 en 1954.



Dès 1950, les remontées mécaniques sont dans le collimateur de Ps (archives Ps)

Le service technique se concentre notamment sur les bâtiments et groupes de bâtiments isolés en zone rurale. Max Kopp élabore des propositions de restauration ou de transformation dans le cadre de différents projets illustrés sur les Écus d'or successifs. L'objet le plus connu de ce temps-là sera le réaménagement du Rigi-Kulm. La « reconstruction » du Rigi-Kulm est mise largement en scène dans le cadre de la campagne de l'Écu d'or 1951. Les deux hôtels historiques du sommet du Rigi, datant de la seconde moitié de XIX^{ème} siècle, sont démolis et remplacés par un long bâtiment de quatre étages signé Max Kopp. Fin 1940, la LSPN fait opposition au projet d'usine hydroélectrique au Spöl, dans le Parc national suisse. Patrimoine suisse par contre approuve le projet avec quelques réserves. Si, au début des années 1950, Patrimoine suisse désapprouve les derniers plans pour un projet d'usine à Rheinau, à la différence de la LSPN, il ne participe pas activement à la résistance. Les divergences avec la LSPN persisteront.

AUJOURD'HUI



Agrandissement du théâtre municipal en 2000 avec la réalisation d'un foyer et d'une scène par Baumann+Rigling sur les remparts de Sursee (photo: Chr. Schläppi)

Patrimoine suisse entre architecture et culture

Plate-forme de réflexion

L'architecture, le bâti, est le sujet qui a dominé les activités de Patrimoine suisse au fil des dix décennies de son histoire. Innombrables sont les exemples dans lesquels l'association a donné son avis sur des projets de construction – que ce soit pour les empêcher de se réaliser, les critiquer ou au contraire les montrer en exemples. Le titre du numéro 2/78 du bulletin périodique de l'association « le défi de l'architecture moderne » pourrait raisonnablement résumer le programme d'activités de l'ensemble de ce siècle: il exprime la volonté, toujours énergique, de comprendre, d'intégrer l'architecture contemporaine tout en gardant un esprit critique.

Christoph Schläppi, historien de l'architecture, vice-président de Patrimoine suisse, Berne

Il va de soi que Patrimoine suisse, en tant qu'organisation de protection, a projeté une image conservatrice, parfois même réactionnaire, en matière d'architecture. Cela ne saurait surprendre car la protection de bâtiments historiques va souvent de pair avec la critique de projets de constructions nouvelles qui en sont le facteur déclencheur. Cependant, les quelques polémiques qui firent rage, surtout au début du XX^e siècle, dans la zone grise entre le respect du style architectural et le combat idéologique, sont des exceptions qui confirment la règle, à savoir que Patrimoine suisse suit, dans l'ensemble, une approche différenciée, ouverte aux nouveaux courants et, ces derniers temps en particulier, gratifiante en ce qui concerne la (nouvelle) architecture.

Interrelations multiples

Certes, dans les rangs de Patrimoine suisse, surtout avant la Deuxième Guerre mondiale, une polémique s'est élevée pour défendre la tradition architecturale, en réaction à la modernité, alors qu'aujourd'hui, des édifices présentant une conception technique et architecturale très progressiste sont promus et récompensés. Ce changement d'orientation n'est en réalité qu'apparent. Les avis critiques sur l'architecture ont toujours signifié une marque de respect dont cette discipline ne bénéficie malheureusement pas: seul l'aspect de la responsabilité de l'architecture quant à la qualité de notre environnement, de notre milieu vital est réellement pris au sérieux. Traditionnellement, l'association recrute de nombreux mem-

bres dans les rangs des professionnels de l'architecture. Néanmoins, rares sont les cas dans lesquels elle est intervenue pour émettre une critique architecturale. Son intérêt se porte moins sur la forme et la technique en soi que sur les interrelations entre l'arrière plan social et économique et l'expression architecturale. Elle s'intéresse moins à la critique architecturale qu'à l'analyse d'une forme d'expression culturelle.

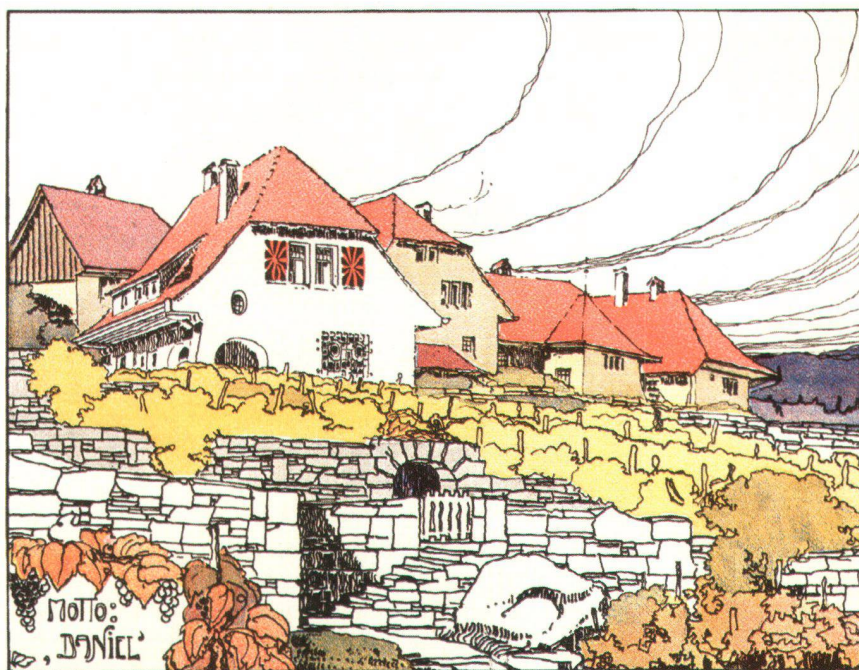
La question du comment se pose moins souvent que celle du pourquoi/dans quel but. De nombreux architectes qui, dans leur profession, nagent dans les eaux turbulentes du marché et de la conjoncture attendent de Patrimoine suisse une analyse critique de telles tendances globales. Patrimoine suisse peut à cet égard proposer ses services alors que les organisations professionnelles et spécialistes de l'aménagement ne sont pas en mesure de le faire. Sa force tient au fait qu'il réunit profanes et professionnels sous la même bannière, qu'il formule les demandes des deux parties et qu'il pèse le pour et le contre des avis des deux parties. Dans ce domaine, Patrimoine suisse offre à tout le monde, et aux spécialistes également, d'énormes possibilités sur le plan politique.

Architecture, synonyme d'art public

L'intérêt de Patrimoine suisse s'est focalisé sur l'architecture en raison du caractè-

re public de cette dernière dont il revendique le droit à remplir son rôle d'art public. Depuis les premières controverses sur l'aménagement des rives des cours d'eau et des lacs, au début du XX^e siècle, jusqu'à la remise du prix Wakker à des communes telles que Turgi, Uster, Sursee, Bienna, Patrimoine suisse a constamment cherché à faire respecter l'espace public, à montrer l'importance de l'aménagement des espaces publics pour la sécurité et le bien-être, soulignant que ces espaces méritent la plus grande attention puisqu'ils sont le reflet d'une société ouverte et démocratique.

Même si personne ne fait mystère du fait que Patrimoine suisse a fixé, à ses débuts, sa ligne en matière architecturale, force est de relever qu'il a également souvent joué le rôle important de plate-forme de réflexion sur les questions architectoniques. Parmi les activités des premières années, il convient, par exemple, de citer le concours « La maison d'habitation suisse » de 1908 ou le village de l'exposition nationale de 1914 à Berne réalisé pour l'association par Karl Indermühle, pionnier de la protection du patrimoine et l'un des architectes suisses les plus connus de cette époque. A mentionner également la centrale hydraulique de Birsfelden, construite par Hans Hofmann en 1954 à la suite d'une intervention de Patrimoine suisse, réalisation que l'association se plaît à évoquer non sans fierté.



Maisons d'habitation toutes simples selon le projet de Friedrich Saager, récompensé par un concours de Patrimoine suisse en 1908 (« Heimatschutz » IX, 1908)

HIER POUR AUJOURD'HUI

Routes nationales: offre d'aide

L'article 5 de la loi fédérale sur les routes nationales, du 8 mars 1960, prévoit que celles-ci doivent satisfaire à de hautes exigences du point de vue de la technique de la circulation. Alinéa 2: « Si des exigences entrent en conflit avec d'autres intérêts importants, notamment de la défense nationale, de l'utilisation économique du sol, de l'aménagement national ou de la protection des eaux, de la nature et des sites, il y aura lieu de déterminer ceux qui doivent l'emporter. ». (N.B. Ces derniers mots rendent mal le texte allemand: « so sind die Interessen gegeneinander abzuwägen »)

Les associations soussignées appuient le voeu général de hâter la construction des routes nationales. Elles ne voudraient rien faire qui puisse entraver cette entreprise. Mais l'aménagement du nouveau réseau routier est d'une si grande importance que tout doit être tenté pour tenir compte des intérêts légitimes de l'agriculture, de l'économie forestière, du plan d'aménagement national, de la protection des eaux, de la sauvegarde de la nature et du patrimoine national. Pour assurer l'application de l'article que nous venons de citer, nous souhaitons que les sections et les organes cantonaux de nos associations (ou à leur défaut, les organes centraux de celles-ci) soient consultés avant la prise de position des autorités cantonales, tant pour les avant-projets généraux que lors de l'établissement des plans d'exécution. Nous estimons qu'il serait opportun que les cantons stipulent cette obligation dans les règlements cantonaux de la loi fédérale. (...)

Nous ne voudrions en aucune manière entraver la construction rapide des routes nationales. Mais la collaboration que nous vous offrons ne sera cause, à notre avis, d'aucun retard, puisque les articles 19 et 20 de la loi prévoient la consultation des intéressés et la mise à l'enquête des plans. D'autre part, nous sommes certains, que nous pourrions vous aider à trouver les solutions les meilleures.

Extrait d'une lettre de Patrimoine suisse et d'autres organisations aux gouvernements de tous les cantons, publiée dans « Heimatschutz » 1/1961

HIER

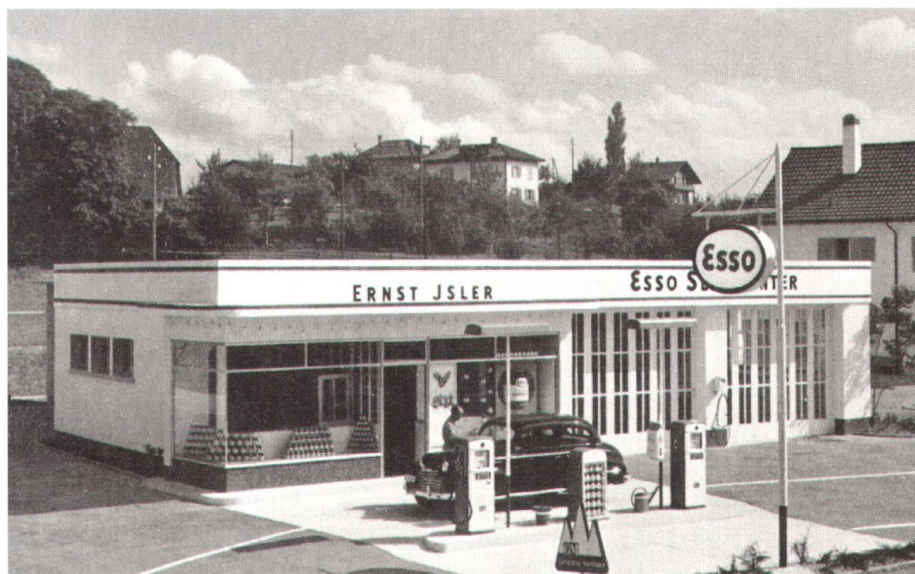
1955-1964:

Des réussites sur le plan fédéral

La collaboration avec les autorités entretenue depuis les années 1930 porte ses fruits. Patrimoine suisse participe à l'élaboration d'un article constitutionnel sur la protection de la nature et du patrimoine, que le peuple accepte à une grande majorité en 1962. En 1955 se constitue, à l'initiative de Patrimoine suisse, de la Ligue suisse pour la protection de la nature et du Club Alpin Suisse, la commission de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Une deuxième commission est instituée en 1963 sous la conduite de Patrimoine suisse, et chargée de dresser un Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). A partir de 1959, pour la première fois une femme, l'architecte Annemarie Hubacher-Constam, siège à nouveau au sein du Comité. Jusqu'en 1964, le nombre des membres croît à 10 119 personnes. Patrimoine suisse est re-présenté par des sections dans tous les cantons.

Vu la rapide propagation de l'utilisation des terrains à des fins d'habitation et d'exploitation économique, Patrimoine suisse décide de se pencher plus systématiquement sur les questions d'aménagement. Les immeubles très élevés en campagne sont, eux surtout, ressentis comme une menace pour les paysages. Par contre, Patrimoine suisse soutient la construction de routes nationales, se contentant de réclamer des tracés de route harmonieux. Bien que son credo lui dicte de revendiquer le maintien sur place du patrimoine rural traditionnel, il se prononce malgré tout pour la création d'un musée de plein air. A la fin des années 1950, la Ligue suisse pour la protection de la nature et Patrimoine suisse décident de s'entendre et soutiennent les propositions de médiation du Conseil fédéral concernant le projet d'usine hydroélectrique au Spöl, que le peuple suisse accepte en 1958. Un cercle plus radical de protectrices et de protecteurs de la nature prend ses distances par rapport à cette attitude de compromis, et fonde en 1960 le « Rheinaubund ».

Patrimoine suisse à l'Expo 1964: contre le faux romantique (archives Ps)



Patrimoine suisse s'intéresse également à la qualité architecturale de l'éphémère.
Station d'essence « modèle » (« Heimatschutz » n° 4 1954)

Réflexion éclairée et non pas idéologique

Même quand le cercle fondateur issu de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes s'était retiré depuis longtemps du cœur des activités de Patrimoine suisse, les journaux et périodiques se faisaient l'écho d'importantes querelles théoriques sur des problèmes architectoniques. A l'occasion du cinquantenaire de l'association, Peter Meyer prônait une architecture intacte éphémère, identitaire, inspirant la normalité... des thèmes, soit dit en passant, qui marquent le discours tenu par les architectes suisses depuis les années nonante. Le message de P. Meyer pourfendait sans pitié tous les rajouts superflus, les arriérations bigotes et les imitations de l'architecture vernaculaire, condamnant également quelques mythes cultivés et entretenus dans les rangs de Patrimoine suisse. Meyer s'était fait l'avocat d'une ligne qui, progressivement, a influencé l'association dans sa façon de considérer la nouvelle architecture. La décision de soutenir, en 1973, la rénovation de l'immeuble la Clarté de Le Corbusier, à Genève, démontre que les prises de position très tranchées pour ou contre le « moderne » avaient depuis longtemps fait place, même pour les questions d'architecture, à une stratégie éclairée.

Orientations anciennes et nouvelles
Aujourd'hui, Patrimoine suisse s'adresse davantage aux bâtisseurs qu'aux architectes. Il exhorte les investisseurs et les

collectivités publiques à créer des conditions favorables à la création d'une architecture de qualité. L'architecture est une plante délicate qui ne trouve pas toujours facilement lumière et chaleur dans le maquis de notre société pluraliste ou de notre marché. De même que d'autres associations spécialisées, Patrimoine suisse prône une concurrence loyale, porteuse de dynamisme. Contrairement à une conception assez fréquente selon laquelle l'architecture constituerait le privilège d'une élite, Patrimoine suisse préconise une architecture de haut niveau sur une base large. Cela non seulement dans l'intérêt de la qualité, mais également pour une valeur ajoutée durable. Patrimoine suisse souhaite informer les maîtres d'ouvrage et les autorités et susciter leur intérêt. Dans le domaine de la conservation des monuments historiques, il recèle, de par la minutie et la créativité de son approche, un potentiel important, souvent inexploité. Patrimoine suisse appelle les architectes à créer une architecture qui s'intègre de façon différenciée à son contexte historique, urbain ou paysager. En réalité, lorsque Patrimoine suisse demande d'oser des rénovations, des réinterprétations, des remises en valeur respectueuses du site qui constitue leur assiette, il enfonce des portes ouvertes: l'architecture a depuis longtemps pour but de préserver et de créer de cette manière un sentiment identitaire, des constructions accueillantes qui deviendront notre patrimoine.